

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 25 SEP. 2026

Mis en ligne 27 SEP. 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE CROISTY (Ar C'hroesti), légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur René GRY, Maire.

Étaient présent(e)s : Gérard RIO, Didier LE GOUIC, Isabelle PRIGENT, Sophie LE CORRE, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Gaël GUEGUEN, Cindy BILLE, Danny VAN LABEKE-LEDILY, Lolita EVRARD, Frédéric LACROIX, Anthony LE SAUTER.

Absent(e)s : tous représentés

Procuration(s) : Amélie DUPRÉ a donné pouvoir à Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIÈRES a donné pouvoir à Gérard RIO.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Sophie LE CORRE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Budget Principal - Admissions en créance éteinte
- Budget Assainissement – Assujettissement à la TVA du budget
- Modification nominative d'un représentant communautaire
- Modification du nom de la commission des finances en commission finances et ressources humaines
- Représentants commissions RMCOM CIID CLECT Accessibilité
- Désignation du représentant SAS RMCOM Energie
- Rectification pour complétude des effectifs des commissions
- Cession parcelle AB169

DÉLIBÉRATIONS DU 18 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2026/09/18/01	Admission en créance éteinte – Budget Principal	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/09/18/02	Option pour l'assujettissement à la TVA du Budget Annexe du service assainissement	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/09/18/03	Modification de la dénomination de la Commission des Finances	Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération N°2026/09/18/04	Rectification et modification de la composition et complément des effectifs des commissions municipales permanentes	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/09/18/05	Cession d'une parcelle du domaine privé communal – Parcelle AB169	Approuvée avec 14 voix « POUR » et 1 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2026/09/18/06	Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale de l'Eau du Territoire RMCOM	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/09/18/07	Désignation des représentants de la commune aux différentes Commissions de RMCOM, à la CLECT, à la Commission Accessibilité et à la CIID	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/09/18/08	Renouvellement du représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energie	Approuvée à l'UNANIMITÉ

DÉCISION PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur René GRY, par délibération du 26 mars 2026.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Commande publique	31/07/2026	Dec-Cne/2026-01	Dans le cadre la création de liaisons informatiques pour les caméras des services techniques et l'alarme intrusion, un devis d'un montant de 6 780.00€ TTC a été signé avec l'entreprise SVAE de Saint-Thuriaux pour les travaux d'installation.
Commande publique	15/09/2026	Dec-Cne/2026-02	Dans le cadre des travaux de voirie visant la restauration des trottoirs du bourg afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité des piétons, il convient de retenir un maître d'œuvre pour assurer la conception, l'assistance aux contrats de travaux et le suivi du chantier. Le cabinet Nicolas et associés a été retenu et dont les honoraires s'élèvent à 4 200.00€TTC.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Finances	26/08/2026	Dec-Asst/2026-01	BREMAUD EPUR est l'entreprise qui a été retenue pour le marché de renouvellement des pompes de relevage communales pour un montant de 184 600.00€HT.
----------	------------	------------------	--

A Le Croisty, le 18 septembre 2026,

La secrétaire de séance,
Sophie LE CORRE.



Le Maire,
René GRY.

